

Communiqué de presse

Genève, le 18 avril 2023

Résultat d'exploitation 2022 négatif pour l'AVS et l'AI, positif pour les APG

Les trois assurances sociales terminent l'exercice 2022 sur un résultat de répartition positif de CHF 1 632 millions pour l'AVS, CHF 122 millions pour l'AI et CHF 217 millions pour les APG. En raison de la chute des marchés financiers, le résultat des placements est négatif pour les trois assurances, avec un rendement net de la fortune de placement de -12.85 %. Cela se traduit par un résultat d'exploitation négatif pour l'AVS (CHF -2 706 millions) et pour l'AI (CHF -293 millions), mais positif pour les APG (CHF 33 millions). La dette de l'AI envers l'AVS est inchangée à CHF 10 284 millions. Au 31 décembre 2022, la fortune totale sous gestion de compenswiss s'élève à CHF 37 307 millions.

L'AVS clôt l'exercice 2022 sur un résultat de répartition positif de CHF 1 632 millions. Il s'inscrit ainsi dans le droit fil des hausses observées depuis 2020, date à laquelle le financement additionnel octroyé à l'AVS par le biais de la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA) a commencé à déployer ses effets. Les intérêts versés par l'AI sur sa dette envers l'AVS se sont élevés à CHF 51 millions pour l'exercice sous revue. Leur contribution au résultat d'exploitation a été identique à celle de l'année précédente, ni le montant de la dette ni le taux d'intérêt (0.5 %) n'ayant connu de modification. En raison des fortes perturbations sur les marchés financiers au niveau national et international en 2022, le résultat des placements du Fonds de compensation AVS (CHF -4 389 millions) a lourdement pesé sur le résultat d'exploitation de l'assurance, qui s'établit à CHF -2 706 millions pour l'année 2022.

Le résultat de répartition de l'AI (CHF 122 millions) est entré en territoire positif pour la première fois depuis la fin du financement additionnel de l'AI, les produits ayant été supérieurs aux charges. Le résultat des placements (CHF -415 millions) a fortement pesé sur le résultat d'exploitation, qui atteint CHF -293 millions en 2022. Il ne permet à nouveau aucune réduction de la dette de l'AI envers l'AVS. Cette dernière reste donc stable à CHF 10 284 millions. Le remboursement cumulé de la dette AI envers l'AVS depuis la création du Fonds AI en 2011 s'élève à CHF 4 660 millions.

Enfin, pour le régime des APG, le résultat de répartition au titre de l'exercice 2022 est, lui aussi, positif (CHF 217 millions). Le résultat d'exploitation s'élève à CHF 33 millions malgré la contribution négative du résultat des placements (CHF -184 millions).

Chiffres-clés des assurances sociales en millions de CHF pour 2022 et en comparaison avec l'année précédente									
	2022	AVS	2021	2022	AI	2021	2022	APG	2021
Recettes	49 439		47 907	9 836		9 466	2 092		2 029
Charges	-47 807		-47 027	-9 714		-9 832	-1 875		-1 864
<i>Dont intérêts sur la dette AI</i>				51		51			
Résultat de répartition	1 632		880	122		-366	217		165
Résultat des placements des Fonds de compensation	-4 389		1 652	-415		159	-184		66
Intérêts sur la dette AI	51		51						
Résultat d'exploitation	-2 706		2 583	-293		-207	33		231

Comptes de résultat

Au total, les cotisations des personnes assurées et des employeurs aux assurances sociales ont augmenté de 3.2 % tant pour l'AVS que pour l'AI, et de 3.1 % pour le régime des APG.

Le rendement net obtenu par compenswiss sur la fortune de placement est de -12.85 % à fin 2022 (*exercice précédent : 5.28 %*). Ce résultat est le reflet d'un contexte financier difficile tout au long de l'année 2022. Il est toutefois important de noter que compenswiss disposait de liquidités suffisantes pour le paiement des rentes et d'autres prestations et n'a pas été contraint de vendre des actifs de son portefeuille. Malgré une performance négative en 2022, il n'y a donc pas eu de pertes effectives, mais uniquement des pertes comptables. De plus amples informations sur les résultats des placements 2022 présentés lors de la conférence de presse de compenswiss du 14 février 2023 sont disponibles à l'adresse www.compenswiss.ch/news.

Le montant de la fortune permettant de couvrir d'éventuelles pertes issues des comptes d'exploitation des assurances sociales est indiqué à la position du bilan « Liquidités et placements ». Il atteint 68.4 % (*exercice précédent : 76.3 %*) des charges totales annuelles de l'AVS, 33.0 % (*exercice précédent : 36.8 %*) de celles de l'AI et 75.0 % (*exercice précédent : 75.0 %*) de celles des APG.

Au 31 décembre 2022, la fortune sous gestion de compenswiss (Fonds de compensation AVS/AI/APG) s'élevait à CHF 37 307 millions (*exercice précédent : CHF 40 910 millions*), la part de l'AVS s'établissant à CHF 32 700 millions, celle de l'AI à CHF 3 202 millions et celle du régime des APG à CHF 1 405 millions.

Le rapport de gestion complet adressé au Conseil fédéral pourra être consulté en deuxième partie de l'année 2023 sur le site www.compenswiss.ch.

Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser aux personnes suivantes :

Manuel Leuthold
Président du Conseil d'administration
Route de Chancy 59, 1213 Petit-Lancy
Tél. : 022 870 00 44 ; courriel : manuel.leuthold@compenswiss.ch

Eric Breval
Directeur
Boulevard Georges-Favon 6, 1204 Genève
Tél. : 058 201 65 65 ; courriel : eric.breval@compenswiss.ch

compenswiss (Fonds de compensation AVS/AI/APG) est un établissement autonome de droit public de la Confédération doté de la personnalité juridique. Il est dirigé par un Conseil d'administration nommé par le Conseil fédéral. Le Conseil d'administration est responsable de la gestion des trois fortunes AVS, AI et APG. Il garantit en tout temps la capacité de paiement des assurances sociales et assure la présentation des comptes et du rapport de gestion de ces dernières. L'établissement, qui compte quelque 55 collaboratrices et collaborateurs, est basé à Genève. Il est responsable des activités opérationnelles.